

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **16 janvier 2012**

Décision n° **B-2012-2892**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Projet directeur Rives de Saône - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône -
Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 9 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrrière, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Arrue, Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Dognin-Sauze, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Bernard R., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 16 janvier 2012**Décision n° B-2012-2892**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Projet directeur Rives de Saône - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2010-1862 du 11 octobre 2010, le Bureau a autorisé la signature du marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône sur la Commune de Fontaines sur Saône avec le groupement d'entreprises Tim Boursier Mougnot/Anne-Laure Giroud/Ginger Environnement/Alep/Les Eclairagistes Associés.

La rémunération provisoire du maître d'oeuvre a été établie sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 5 001 670 € HT. Cette estimation a évolué au cours des phases d'études de conception pour atteindre, à l'issue de l'avant-projet (AVP), 6 200 000 € HT. Les principales raisons de cette augmentation sont :

- les études géotechniques et les sondages réalisés sur les ouvrages maçonnés ont démontré la nécessité, pour réaliser une promenade continue conforme aux objectifs du programme, de reprendre de manière importante des talus instables et de renforcer une partie des murs de quai,
- les sondages pollutions ont montré qu'une partie des terres du bas-port (à l'aval du pont de Fontaines) est polluée. Un traitement particulier des terres est à prévoir.

Du fait de ces sujétions techniques imprévues, l'enveloppe travaux affectée à la réalisation de l'opération est portée à 6 200 000 € HT.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 138 178,00 € HT, soit 165 260,89 € TTC porterait le montant total du marché à 813 040,00 € HT, soit 972 395,84 € TTC. Cette évolution du montant prévisionnel du programme qui n'est pas imputable au maître d'oeuvre, entraînera la non-application de l'article 10.12 de l'acte d'engagement des clauses administratives et particulières (AECCAP) pour cette partie.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 14 octobre 2011, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 10488910 conclu avec le groupement d'entreprises Tim Boursier Mougnot/Anne-Laure Giroud/Ginger Environnement/Alep/Les Eclairagistes Associés pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône à Fontaines sur Saône.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 138 178,00 € HT, soit 165 260,89 € TTC porterait le montant total du marché à 813 040,00 € HT, soit 972 395,84 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O2077, les 30 novembre 2009, 31 mai 2010, 20 septembre 2010, 18 avril 2011 et 17 octobre 2011, pour la somme de 9 220 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2012.